

www.fontcouverte17.fr



NOTRE DOSSIER P 6-7

LA NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE



2

LE MOT
DU MAIRE

4-5

LE BUDGET
COMMUNAL

12

LES BONS
GESTES
CITOYENS

Le mot du Maire



Chères Fontcouvertoises, Chers Fontcouvertois,

Le 15 mars dernier, malgré des circonstances particulières liées au Covid-19, plus de 55 % des électeurs de Fontcouverte se sont déplacés pour accomplir leur devoir électoral et faire vivre la démocratie locale.

Que toutes et tous soient ici remerciés pour leur acte citoyen.

Une nouvelle équipe, composée de 19 conseillers municipaux, dont 2 conseillers communautaires, a donc été élue pour un mandat de 6 ans. J'adresse mes sincères remerciements et ma reconnaissance à celles et ceux d'entre vous qui nous ont fait confiance et apporté leur soutien.

Au cours de la période inédite du confinement, les agents et les élus sont restés mobilisés au service des Fontcouvertois(es). Je tiens à féliciter et remercier très chaleureusement tous les soignants, les enseignants, et plus largement toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont contribué à maintenir les services ou améliorer la vie quotidienne de leurs concitoyens. Depuis le 11 mai, les entreprises, les écoles, la plupart des associations, la médiathèque ont repris progressivement leurs activités.

Même s'il y a lieu d'être confiants en l'avenir, nous devons rester très vigilants car de multiples incertitudes demeurent en matière sanitaire, économique et financière.

Le nouveau conseil municipal a été installé le 27 mai par Jean-Claude CLASSIQUE, maire sortant.

Le maire et 5 adjoints ont été élus. Ils seront assistés dans leurs missions par 7 conseillers délégués.

Les représentant(e)s de la commune auprès des différents syndicats départementaux et organismes publics ont été désignés et les commissions municipales formées.

La nouvelle équipe municipale est désormais en mode de fonctionnement. Je souhaite et veillerai à ce que l'ensemble de ses 19 membres travaillent dans un état d'esprit assertif et constructif, dans l'intérêt général de Fontcouverte et de ses habitant(e)s.

Le budget primitif 2020 a été approuvé par le conseil municipal le 23 juin (cf page centrale). Une attitude optimiste et volontariste a été retenue pour que Fontcouverte apporte ainsi sa contribution à la relance de l'économie.

Au fil des prochains mois, nous poursuivrons les actions initiées par l'équipe sortante (îlot de l'alambic, défense incendie, ...) et lancerons progressivement les projets figurant dans notre programme de campagne (extension du parking face à l'école élémentaire, amélioration de la voirie, aménagement du vallon de Montignac, rénovations énergétiques, ...). Ces différents projets vous seront présentés de façon détaillée en temps opportun.

Nous représenterons Fontcouverte aux réunions du conseil communautaire et participerons activement aux commissions et groupes de travail relevant des compétences de la communauté d'agglomération de Saintes. D'importants dossiers (pacte financier et fiscal, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, ...) font partie des sujets à traiter au cours de cette mandature.

Je vous invite à consulter le site internet de la commune à l'adresse www.fontcouverte17.fr; vous y trouverez de nombreuses informations régulièrement mises à jour.

Je vous souhaite un été agréable et paisible, en continuant à prendre soin de vous et des autres.

Bien cordialement

Francis GRELLIER
Maire

1977

Passation de pouvoir

Lucien NOURRY – Jean-Claude CLASSIQUE



Inauguration de la médiathèque



Inauguration du restaurant scolaire



Plantation publique



Arbre de la laïcité



Cérémonie des Vœux 2020



Passation de pouvoir
Jean-Claude CLASSIQUE – Francis GRELLIER

2020

« Cela fait désormais 43 ans que j'ai l'honneur et le plaisir d'occuper une fonction électorale à Fontcouverte, commune qui m'est chère, tout d'abord comme adjoint puis comme maire.

Je ne sais pas si j'ai aidé notre commune à grandir, et il serait immodeste de l'affirmer. Ce que je sais par contre, c'est que je me suis employé à donner une place à ceux qui souhaitaient la faire évoluer sans toutefois altérer son identité.

Etre élu local est une fonction exigeante. Outre la multiplicité de ses compétences et de ses responsabilités, le maire est contraint de s'adapter à un environnement législatif et réglementaire qui n'a cessé d'évoluer et qu'il doit faire partager à ses administrés.

Mais être élu local c'est aussi une fonction passionnante ! »

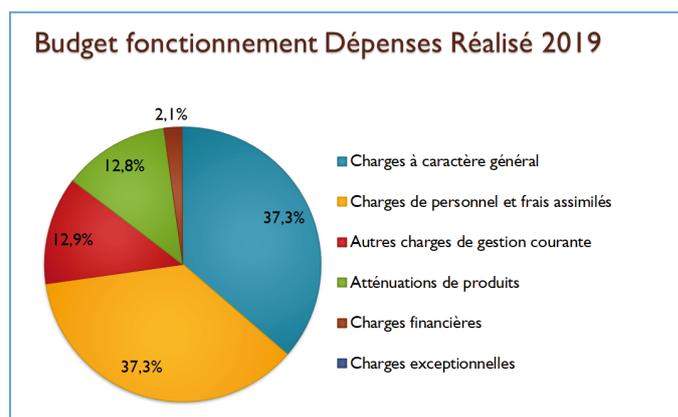
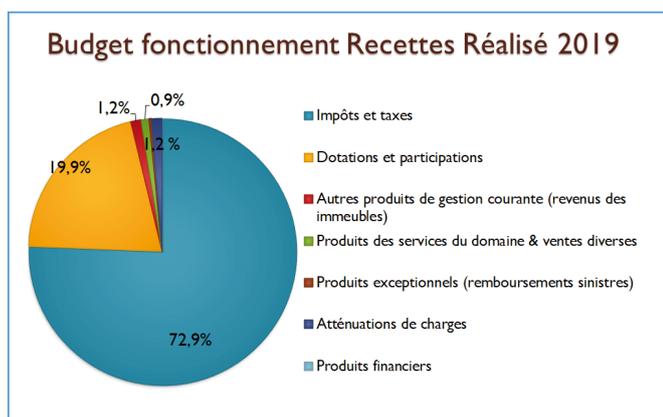
Extraits de l'allocution de Jean-Claude CLASSIQUE, à l'occasion de la cérémonie des vœux

Lors de sa réunion du 11 mars 2020, le conseil municipal a examiné et voté le compte administratif de l'année 2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif (Commune) et le compte de gestion (Trésorerie) pour l'année 2019 ont été approuvés à l'unanimité.

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 382 143,81 €, et la section d'investissement un résultat positif de 65 269,90 €. Si l'on ajoute à ce montant les 444 052,00 € de restes à réaliser, on constate que le résultat, égal à - 378 782,10 €, est, comme il se doit, couvert par l'excédent de la section fonctionnement.



Les résultats du budget 2019

Section de Fonctionnement	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisé 2019	Restes à réaliser Au 31/12/2019
Recettes de fonctionnement de l'exercice	1 254 100,00 €	1 317 776,35 €	
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	1 254 100,00 €	935 632,54 €	

Résultat de Fonctionnement 2019	382 143,81 €
---------------------------------	--------------

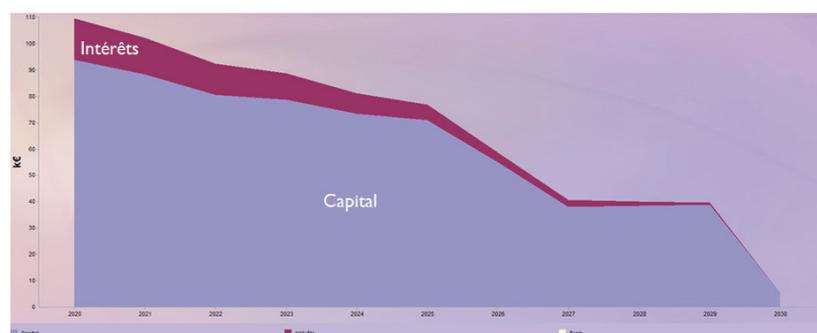
Section d'Investissement	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisé 2019	Restes à réaliser Au 31/12/2019
Recettes d'investissement de l'exercice	978 647,22 €	535 721,45 €	
Dépenses d'investissement de l'exercice	978 647,22 €	470 451,55 €	444 052,00 €

Résultat d'Investissement 2019	65 269,90 €
--------------------------------	-------------

$$65\,269,90 - 444\,052,00 = -378\,782,10 \text{ €}$$

(Besoin de financement couvert par l'excédent de fonctionnement de 382 143,81 €)

Évolution des remboursements par année



Les capacités d'autofinancement de la commune de Fontcouverte restent très favorables.

COMMUNAL

Lors de sa réunion du 23 juin 2020, le conseil municipal a voté le budget primitif de l'année 2020.

BUDGET PRIMITIF 2020

Concernant les orientations générales du budget, l'objectif principal est de maîtriser au mieux les marges de manœuvre financières ainsi que la capacité de la commune à soutenir l'investissement. En effet, l'équipe municipale souhaite, conformément à ses engagements, préserver sa capacité d'autofinancement et maintenir une dynamique d'équipement nécessaire au développement de la commune.

D'autre part, la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition implique la poursuite des efforts de gestion destinés à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, d'autant plus que le contexte économique ne permet pas de définir avec exactitude les recettes de fonctionnement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section FONCTIONNEMENT*	1 248 117,00 €	1 248 117,00 €
Section INVESTISSEMENT	1 128 839,23 €	1 128 839,23 €

*La section fonctionnement «Dépenses» inclut un virement prévisionnel à la section investissement de 147 386,51 €

Pour la **SECTION INVESTISSEMENT**, les recettes et dépenses programmées pour 2020 sont les suivantes :

RECETTES (1 128 839,23 €)		DÉPENSES (1 128 839,23 €)	
Résultat antérieur reporté :	65 269,90 €	Remboursement capital :	63 750,00 €
Versement section fonct. :	147 386,51 €	Emprunts SDEER :	32 000,00 €
FCTVA :	22 500,00 €	Subv° au Dépt pour Études aménagt rte du bourg :	19 700,00 €
Affectation du résultat :	382 143,81 €	Subv° aux pers. Droit privé (SEMIS) :	162 776,00 €
Taxe d'aménagement :	15 000,00 €	• Création 2 logements Maison Lucazeau : 72 776 €	
Vente terrain à la SEMIS :	90 000,00 €	• Aménagement lotissement « Chez Pillet » : 90 000 €	
Ecritures d'ordre emprunts SDEER :	20 600,00 €	Compensation CDA (transfert investissement ZA) :	1 280,00 €
Amortissement révision allégée PLU :	7 221,49 €	Ecritures d'ordre emprunts SDEER :	20 600,00 €
Amortissement compensation CDA :	1 280,00 €	Aménagement d'une zone de services :	2 000,00 €
Subvention DETR Îlot Alambic :	39 911,92 €	Mise en conformité de la défense incendie :	5 000,00 €
Subvention DETR Vallon :	32 525,60 €	Acquisitions Communales 2019 :	2 000,00 €
Emprunt :	305 000,00 €	Aménagement Îlot de l'Alambic en centre bourg :	35 000,00 €
		Aménagement du Vallon (2ème tranche) :	13 000,00 €
		Restes à réaliser* :	444 052,00 €
		Acquisitions Communales 2020 :	20 000,00 €
		Acquisitions Matériel 2020 :	15 000,00 €
		Sécurisation des bâtiments :	8 800,00 €
		Travaux divers Bâtiments 2020 :	14 681,23 €
		Travaux divers Voirie 2020 :	86 000,00 €
		Agrandissement parking devant école élémentaire :	130 000,00 €
		Agrandissement Ateliers municipaux :	7 000,00 €
		Modernisation système GTB (école élémentaire) :	16 200,00 €
		Tvx amélioration énergétique bâtiments scolaires :	30 000,00 €

DÉPENSES *Restes à réaliser : 444 052,00 €

Subv° au dépt (Collège Edgar Quinet) : 1 110,00 €
Subv° au Dépt (40% des tvx rte Charenton) : 163 687,14 €
Aménagement d'une Zone de services : 10 000 €
Mise en conformité de la défense incendie : 27 046,08 €
Acquisitions Communales 2019 : 9 464,51 €
Acquisitions Matériel 2019 : 1 186,18 €
Aménagement îlot Alambic en Centre bourg : 169 172,99 €
Travaux divers Voirie 2019 : 62 385,10 €

TAUX D'IMPOSITION 2020

Compte tenu du faible taux de l'inflation sur l'année 2019 (1,1%) et du contexte sanitaire actuel, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition pour la 8^{ème} année consécutive.

Taux Fontcouverte : Taxe foncier bâti : 20,71 % Taxe foncier non bâti : 49,68 %
Moyenne CDA SAINTES (Source Trésorerie) : TF = 20,88% TFNB = 51,16%

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Les subventions allouées s'élèvent à 14 179 € :

. 11 000 € assos fontcouvertaises
. 3 179 € diverses associations ou organismes à vocation sociale ou d'intérêt général.



Francis GRELLIER
Maire



LES ADJOINTS



Sylvain LESPINASSE
1^{ER} Adjoint
Urbanisme • Voirie



Claudine BRUNETEAU
2^{ème} Adjoint
Bâtiments • Accessibilité



Bruno GARDEN
3^{ème} Adjoint
Environnement
Cadre de vie



Marie-France DREY
4^{ème} Adjoint
Communication • Affaires
scolaires • Tourisme



Michel DEJEAN
5^{ème} Adjoint
Vie Associative
Vivre ensemble



Lors de sa ré
27 mai 2020, il a
Conseil Municipa
En séance du 09
contre ont été cr
En raison de l
séances de Cons
clos.

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



**Patrick
RAFFIN**



**Stéphane
MORIN**



**Isabelle
DUPUY**



**Christophe
MOURMANT**



**Stéphanie
BELTRAMÉ**



**C
B**

LES CONSEILLERS



RANNOU Virginie



GOUSSET Estelle



FERRAND Pascal



BOSSARD Marie-Pierre



LACOTTE Christia

MUNICIPALE



Union du Conseil Municipal du
été procédé à l'installation du
al.

Juin 2020, les commissions ci-
ées.

'épidémie de Covid 19, les
eil Municipal se tiennent à huis



Grégory
BUREAUD



Claudie
VILLENEUVE
SOULARD



REYMOND-BURDIN
Rose-May

LES COMMISSIONS

► Urbanisme et Voirie

Domaines : Urbanisme, habitat- Voirie, réseaux - Défense Incendie Sécurité routière

Président : Sylvain LESPINASSE

Membres : Patrick Raffin - Stéphane Morin - Christian Lacotte - Isabelle Dupuy

► Bâtiments et Accessibilité

Domaines : Bâtiments communaux - Accessibilité - Sécurité et maintenance des bâtiments

Présidente : Claudine BRUNETEAU

Membres : Gregory Bureau - Claudie Villeneuve Soulard - Patrick Raffin - Marie-France Drey - Pascal Ferrand

► Environnement et cadre de vie

Domaines : Environnement et cadre de vie - Développement durable Transition énergétique - Biodiversité - Espaces publics et sportifs - Espaces privés de la commune Cimetière

Président : Bruno GARDEN

Membres : Christophe Mourmant - Claudie Villeneuve Soulard - Claudine Bruneteau - Rose-May Reymond-Burdin

► Communication - Affaires scolaires - Tourisme

Domaines : Communication et publications - Site internet - Affaires scolaires
Tourisme et valorisation du patrimoine

Présidente : Marie-France DREY

Membres : Isabelle Dupuy - Stéphanie Beltramé- Stéphane Morin - Virginie Rannou

► Vivre ensemble

Domaines : Vie associative - Animation - Démocratie participative Gestion des salles communales - Médiathèque

Président : Michel DEJEAN

Membres : Stéphane Morin - Estelle Gousset - Patrick Raffin - Sylvain Lespinasse - Stéphanie Beltramé - Marie-Pierre Bossard

► Sécurité des bâtiments, routière et informatique RGPD assurances - PCS - Document Unique

Président : Francis GRELLIER

Membres : Sylvain Lespinasse - Claudine Bruneteau - Bruno Garden - Marie-France Drey Michel Dejean - Patrick Raffin - Rose-May Reymond-Burdin - Béatrice Lacaule (Directrice Générale des Services) - Pascal Oculi (responsable des agents techniques)



En amont du conseil municipal, et pour aider l'autorité territoriale dans ses décisions, interviennent plusieurs commissions municipales dans lesquelles se prépare le véritable travail de fond, d'élaboration et de réflexion des élus.

Ces commissions formulent des avis consultatifs destinés à permettre au conseil municipal, seul décisionnaire, de délibérer.

Ci-dessus la liste des membres du Conseil Municipal amenés à siéger au sein des commissions communales dont le maire est Président de droit.

D'autres commissions telles que la commission d'appels d'offres (CAO), la commission Marché à Procédure Adaptée (MAPA), la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) et la commission de révision des listes électorales interviennent dans le cadre de procédures spécifiques.

LA PAGE DES ÉCOLES

Adieu, Madame la maîtresse...

Bonjour Madame Roussel. Vous avez fait valoir vos droits de départ à la retraite. Puis-je vous demander depuis combien de temps vous enseignez à l'école élémentaire de Fontcouverte et ce qui vous y a attiré ?

Suite à une mutation de mon époux en Charente-Maritime, je suis arrivée à Fontcouverte à la rentrée 1994. Ma carrière avait débuté dans la région lilloise d'où je suis originaire. Notre installation à Fontcouverte est due tout simplement au hasard d'une location. Un poste se libérait à l'école élémentaire, j'ai postulé et... j'y suis restée jusqu'à aujourd'hui.

La commune m'a immédiatement séduite par son calme, sa verdure et ses chemins de randonnée.

L'école aussi ?

Oh oui ! Aucune comparaison avec mon expérience lilloise où j'avais été confrontée à des élèves plutôt défavorisés, certains même à la limite de la délinquance. J'ai beaucoup apprécié le côté familial qui régnait alors au sein même de l'école ainsi que les rapports conviviaux avec la municipalité. Certes la population évolue, mais Fontcouverte reste une commune tranquille et l'école est bien sécurisée. J'ai pu travailler sur de nombreux projets en partenariat avec les intervenants de la CDA comme le projet théâtre autour du thème du Petit Poucet et le projet Japon et marionnettes.

Des projets, vous devez en avoir aussi à l'heure de la retraite ?

Je suis investie comme bénévole dans des associations, à l'Oasis fleurie par exemple. Le travail ne manque pas et les contacts y sont essentiels. Grand-mère de trois petits fils, je vais enfin pouvoir m'investir davantage auprès d'eux. La lecture, le sport et la randonnée font partie des occupations que j'envisage de poursuivre assidûment. Sans oublier le chant que je pratique pour mon plus grand plaisir dans une chorale de Saint-Savinien. Et j'aime aussi les arts. S'ennuyer est un mot que j'ignore totalement.

Merci beaucoup, Madame Roussel. Tous nos voeux de retraite active et enrichissante !

La rédaction de Info/Fontcouverte souhaite la bienvenue à sa remplaçante, Madame Angelina Morand , qui arrive de Saint- Sauvant.



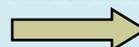
**La rentrée des classes aura lieu
le mardi 1er septembre 2020**



TRANSPORTS SCOLAIRES

INSCRIPTIONS/RÉINSCRIPTIONS

Nous vous rappelons que pour les questions concernant le transport des usagers, inscriptions, horaires, abonnements, les demandes doivent être faites auprès de la



**Boutique Buss,
20 cours national à Saintes
0 800 17 10 17 (appel gratuit)
buss-saintes@keolis.com**

Travaux et réouverture

Des usagers ayant fait part de l'inconfort ressenti dans la médiathèque (pour la plupart, une gêne respiratoire), des études et prélèvements ont été réalisés, concluant à des émanations venant du sol.

Une réfection complète du sol, prise en charge par les assurances, a donc eu lieu au mois de mai, permettant également le réaménagement et l'équipement de votre médiathèque (vitre plexiglas à l'accueil) afin de vous accueillir au mieux dans le respect des gestes barrières.

Une première phase de réouverture respectant le protocole sanitaire en vigueur dans les bibliothèques a pu se faire dès le 17 juin, protocole assoupli au 1^{er} juillet afin de pouvoir vous accueillir en famille.



MÉDIATHÈQUE DE FONTCOUVERTE BIENVENUE !



LIMITATION DU PUBLIC
Pour votre sécurité, pas plus de 10 personnes simultanément dans votre médiathèque

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Décret 2020-663 du 31 mai 2020
Port du masque obligatoire pour les personnes âgées de 11 ans et plus



LAVAGE DES MAINS OBLIGATOIRE
Lavage des mains obligatoire à votre entrée. De la solution hydroalcoolique est à votre disposition à l'entrée et la sortie des lieux.

RESPECT DES CONSIGNES

Durant votre visite, veillez à respecter les consignes de protection, de distanciation physique et de circulation dans la médiathèque.



PAS DE LECTURE SUR PLACE...
Il n'est possible ni de lire, ni de jouer... Merci de limiter votre temps de passage !



PAS PLUS DE 3 PERSONNES PAR FAMILLE
les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagnés de leurs parents et respecter les règles sanitaires



Poste informatique/ accès internet
• Accessible sur demande motivée auprès de l'accueil
• Usage limité à 2 personnes simultanément et à 30 mn

WWW.mediatheque-fontcouverte17.fr
05 46 97 79 69 - mediatheque@fontcouverte17.fr

Médiathèque mode d'emploi

- A votre arrivée, déposez vos retours dans le hall d'entrée, puis lavage de mains obligatoire avant de franchir le seuil. N'oubliez pas votre masque, il est obligatoire ! (Décret du 31/06/2020 - masques obligatoires pour les personnes âgées de 11 ans et plus).
- Les enfants de moins de 11 ans sont les bienvenus sous la responsabilité de leurs parents qui doivent veiller à leur faire respecter les mesures imposées. Afin également de limiter le nombre de personnes présentes, pas plus de 3 personnes par famille.
- Respect des gestes barrières et du sens de circulation (entrée par le hall, sortie par l'espace jeunesse). Il n'est pour le moment pas possible de lire sur place ni de jouer... Merci de limiter votre temps de passage dans les lieux.
- Vos retours seront traités après une période de quarantaine, ils resteront donc présents sur votre carte quelques jours. Pas d'inquiétude, votre capacité de prêts a été augmentée et nous ne ferons pas de rappels !
- Vous ne pouvez ou ne souhaitez pas venir ? Vous avez alors la possibilité de nous communiquer une liste des ouvrages choisis sur notre site ou de vous laisser guider dans votre choix par vos bibliothécaires. Ensuite, vous pourrez retirer vos ouvrages dans le hall de la médiathèque ou choisir le portage à domicile (un mardi sur trois entre 14 et 17h). Vous ne savez que choisir ? Alors contactez-nous, nous vous préparons une pochette surprise à retirer dans le hall de la médiathèque.

Pour nous contacter : mediatheque@fontcouverte17.fr ou 05 46 97 79 69, les mardis et jeudis de 10h à 12h.

Ateliers, animations, ... Reprise prévue à la rentrée de septembre (selon le contexte sanitaire et les directives gouvernementales) : Conversations en anglais, Club des tricoteuses, Origami 3D, RécréAlivres.

Animations, ateliers : renseignements, inscriptions au 05 46 97 79 69 ou mediatheque@fontcouverte17.fr



REPRISE DE LA VIE ASSOCIATIVE

L'activité physique et/ou artistique occupe une place importante dans notre vie quotidienne. Elle permet d'améliorer notre condition physique et mentale, et empêche l'isolement social.



A l'heure du déconfinement phase 2, les associations se trouvent dans l'obligation de s'adapter aux exigences de la situation sanitaire.

Depuis le 11 mai, la pratique du sport dans les lieux couverts est autorisée dans les zones vertes. Bien que les règles se soient assouplies depuis le 2 juin, le protocole sanitaire reste strict.



Les cours sont autorisés en petits groupes de 10 personnes avec des marquages au sol et des espaces délimités de 4 m2 par pratiquant. Matériels et machines doivent être désinfectés, le port du masque ou visières de protection est obligatoire pour les coachs sportifs. De plus, les espaces communs doivent être plus fréquemment nettoyés et désinfectés.

Ces restrictions nous imposent une reprise plus tardive des activités sportives et/ou artistiques.

Néanmoins, les associations fontcouvertoises ont su s'adapter aux exigences des mesures de protection obligatoires et ont su respecter les directives édictées par leur fédération respective.



Une reprise de l'activité physique progressive a commencé pour : Fontcouverte en marche, Fontcouverte tennis, Yoga Fontcouverte, Les Guêpes Riders, Fontcouverte en Corps en Forme, Tai chi chuan le serpent d'eau.

L'engagement des dirigeants et la motivation des adhérents sont à souligner.

[http://www.](http://www.fontcouverte17.fr)

Un renseignement, une adhésion, cliquez sur www.fontcouverte17.fr

Vous disposerez des coordonnées des associations ainsi que du tableau de reprise des activités.

Les travaux d'aménagement de l'îlot de l'Alambic vont commencer **le lundi 20 Juillet 2020**.



Ces travaux occasionneront quelques perturbations de circulation place de l'Eglise. Nous vous recommandons la plus grande prudence et vous remercions de votre compréhension.

AMENAGEMENT ILOT DE L'ALAMBIC



Pendant la période du confinement, entre le 17 mars et le 11 mai 2020, tous les services ont été obligés de s'adapter aux contraintes sanitaires en vigueur, soit sur site, soit en télétravail.

UNE MUNICIPALITÉ AU SERVICE DE SES ADMINISTRÉS

MARCHÉ DE LÉGUMES ET FRUITS

Devant la nécessité de limiter les déplacements et les contacts, d'aider les producteurs locaux privés des marchés traditionnels, **la municipalité a mis en place dès le 28 mars et jusqu'au 9 mai un service de "marché de légumes et fruits" en drive**. C'est un producteur local de Corme Royal, Monsieur Julien Bernard, qui est venu tous les samedis matins pendant 7 semaines livrer ses produits fraîchement ramassés de la veille à une centaine de Fontcouvertois. En complément de cette offre, les producteurs locaux du Maine Allain ont livré vingt-cinq paniers de fruits.



Des élus et quelques bénévoles se sont chargés de l'organisation et du drive. Merci à tous.

Dès la mise en place du service, l'information a été mise en ligne sur le site et sur l'appli Fontcouverte. Le service a cessé à la réouverture du marché Saint Pierre.

UN MASQUE POUR CHAQUE HABITANT

En avril, la municipalité a été contactée par la société « Capitaine masque », nouvellement installée sur Thénac. Elle était à la recherche de couturières bénévoles pour aider à la confection de masques. Une dizaine de Fontcouvertoises ont proposé leurs services.

Ainsi, la municipalité a pu acheter et obtenir rapidement des masques qui ont été mis en poche par les élus et les agents administratifs. Leur distribution a été effectuée à la mi-mai.



La municipalité tient à remercier « Framboise Couture » installée à Fontcouverte qui a participé à l'effort de confection de masques à somme modique.



DISTRIBUTEUR A PAINS

Un grand merci à la boulangerie « la Gourmandise » pour avoir maintenu le distributeur en fonctionnement pendant le confinement.

ACCUEIL MAIRIE

L'entreprise AMAS de Fontcouverte a généreusement installé une protection en plexiglass adaptée à la banque d'accueil de la mairie. Merci pour ce geste solidaire.



N'oublions pas les bonnes pratiques !

Avec l'été et le déconfinement,

Nous avons ENVIE d'extérieur !

C'est bien légitime, mais les bruits de voisinage se font alors plus présents et peuvent devenir nuisances s'ils sont excessifs ou abusifs.

Tondeuse à gazon, chaine hifi à fond, engin d'extraction

ATTENTION aux oreilles de nos voisins

LIMITONS LE BRUIT !

Pour BIEN VIVRE ENSEMBLE
un arrêté municipal de mai 2018 réglemente

LES BRUITS DE VOISINAGE autorisés



- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- les samedis de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les CHANTIERS interdits



- chaque jour du lundi au samedi inclus de 19h00 à 8h00
 - les dimanches et jours fériés toute la journée
- Excepté les interventions d'utilité publique d'urgence

Un arrêté préfectoral du 27 juin 2006

INTERDIT aux particuliers **LE BRÛLAGE** à l'air libre
DES DÉCHETS VERTS sur notre département.

C'est une pratique :

- polluante pour l'environnement
- toxique pour la santé
- dangereuse au risque sévère de feux de forêts

Pour nos déchets verts, il existe **DES SOLUTIONS !**

LA DÉCHETTERIE **LE COMPOSTAGE**



CESSONS LE FEU !



CHIEN EN LAISSE !

Nous sommes **RESPONSABLES** des troubles que notre animal de compagnie peut causer.

Un arrêté municipal de mai 2018 **INTERDIT**
LA DIVAGATION DES CHIENS

Un chien est considéré en état de divagation :

- s'il n'est plus sous la surveillance de son maître,
- s'il n'est plus à la portée de voix de son maître,
- s'il est éloigné de son maître de plus de 100 m,
- s'il est abandonné ou errant.

A noter : ne sont pas concernés les chiens en action de chasse ou en garde de troupeaux.

Ne laissons pas le
MOUSTIQUE TIGRE
s'installer !

Les bons gestes à adopter

- éliminer les endroits où l'eau peut stagner (déchets verts, pneus usagés, encombrants...)
- vider les récipients contenant de l'eau (arrosiers, soucoupes...)
- changer l'eau des plantes et fleurs chaque semaine
- vérifier le bon écoulement des gouttières
- couvrir les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins...) et les piscines hors d'usage



Directeur de publication :

Francis Grellier

Rédaction :

La commission communication

Mise en page et impression :

Actiade (Fontcouverte)

Tirage à 1250 ex

Mairie de Fontcouverte

12 place de l'église

17100 Fontcouverte

Tél. 05 46 93 06 47

Fax : 05 46 92 68 86

Courriel : mairie@fontcouverte17.fr

Site : www.fontcouverte17.fr